

Contrat de licence freeware propriétaire - usage interne

Logiciel : Solve DSI Studio

Version : 1.0 | Date : 22/06/2026

Important

- La gratuité d'utilisation ne signifie pas logiciel libre, open source, abandon de droits, cession de propriété, autorisation de modification ou autorisation de redistribution.
- Le logiciel est fourni uniquement pour une utilisation interne et contrôlée par l'utilisateur. Il n'est pas conçu, audité, certifié ni fourni pour être exposé directement ou indirectement sur Internet ou exploité comme service public.
- L'utilisateur reste responsable de l'installation, l'exploitation, la sécurité, les accès, les sauvegardes, les restaurations et la conformité.

Éditeur / Titulaire des droits	Solve DSI, SASU au capital de 1000 €, SIRET : 999 247 133 00013 représentée par DEVARS Yann-Eric président.
Logiciel concerné	Solve DSI Studio, incluant le code, les interfaces, la documentation, les modèles, les bases initiales, les scripts, les styles, images et composants propres à Solve DSI.
Version concernée	Toutes versions du Freeware et versions correctives ou mineures fournies par Solve DSI, sauf licence distincte.
Utilisateur / Licencié	Toute organisation professionnelle (entreprise, association, collectivité, administration) et ses utilisateurs internes autorisés, utilisant le logiciel pour ses besoins strictement internes. Le logiciel n'est pas destiné à un usage personnel par des consommateurs ni à une mise à disposition publique.
Mode de mise à disposition	Licence freeware propriétaire : utilisation gratuite, strictement interne, non publique, aux risques et sous la responsabilité opérationnelle de l'utilisateur.

Synthèse non contractuelle

Cette synthèse facilite la lecture du contrat. En cas de contradiction, les articles détaillés du contrat prévalent.

- L'utilisateur peut installer et utiliser gratuitement le logiciel Solve DSI Studio uniquement pour ses besoins internes et dans un environnement placé sous son contrôle.
- Le logiciel reste la propriété exclusive de Solve DSI.
- Aucune modification, adaptation, traduction, décompilation, contournement de sécurité ou création d'œuvre dérivée n'est autorisée, sauf autorisation écrite préalable de Solve DSI ou disposition impérative applicable.
- Toute distribution, redistribution, mise en ligne, revente, sous-licence, location, prêt, hébergement public, exposition Internet ou transmission à un tiers est interdite sans accord écrit préalable.
- Le logiciel est fourni gratuitement, en l'état, sans garantie de résultat, de disponibilité, de sécurité absolue, de support, de maintenance ou d'adéquation à un besoin particulier.
- Le manuel d'installation figure en annexe à la fin du document et fait partie des conditions de sécurité que l'utilisateur doit respecter.
- Le logiciel n'est pas conçu pour être exposé directement ou indirectement sur Internet, son usage doit rester interne à l'entreprise ou à l'organisation utilisatrice.
- L'utilisateur est seul responsable de son environnement technique, de ses accès, mots de passe, sauvegardes, restaurations, mesures de sécurité et obligations légales.
- Dans la limite permise par la loi, Solve DSI exclut toute responsabilité pour les dommages liés à l'installation, l'exploitation, l'exposition, la mauvaise configuration, la perte de données ou l'utilisation du logiciel.

Article 1 - Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Solve DSI concède à l'utilisateur une licence personnelle, gratuite, non exclusive, non cessible, non transférable et révocable d'utilisation du logiciel Solve DSI Studio, exclusivement pour un usage interne et non public.

Le contrat ne réalise aucune vente du logiciel, aucune cession de propriété intellectuelle et aucune mise à disposition en logiciel libre ou open source. Il encadre uniquement un droit d'usage limité.

La gratuité de la licence constitue un élément essentiel et déterminant du consentement de Solve DSI. L'utilisateur reconnaît que l'absence de prix payé justifie l'absence de garantie commerciale, de support obligatoire, d'engagement de disponibilité et les limitations de responsabilité prévues au présent contrat.

Article 2 - Acceptation

L'installation, le téléchargement, la copie, l'accès ou l'utilisation du logiciel vaut acceptation pleine et entière du présent contrat. Si l'utilisateur n'accepte pas les conditions du contrat, il doit s'abstenir d'installer ou d'utiliser le logiciel et supprimer toute copie en sa possession.

La personne qui installe ou utilise le logiciel pour le compte d'une organisation déclare disposer du pouvoir nécessaire pour engager cette organisation.

Article 3 - Définitions

- Logiciel : l'application Solve DSI Studio, son code objet, son code source lorsqu'il est fourni, ses modules, interfaces, scripts, fichiers de configuration, modèles, styles, images, documents techniques et mises à jour.
- Documentation : tout manuel, guide, notice, commentaire, fichier README, documentation fonctionnelle ou technique relatif au logiciel.
- Utilisateur : tout professionnel, entreprise, association, collectivité, administration ou autre organisation, ainsi que ses préposés, agents, administrateurs ou utilisateurs internes autorisés, qui installe, accède ou utilise le logiciel pour ses besoins strictement internes.
- Freeware propriétaire : logiciel utilisable gratuitement dans le cadre défini par la licence, sans transfert de propriété, sans droit de modification et sans droit de redistribution.
- Usage interne : utilisation du logiciel par l'utilisateur, pour ses propres besoins, au sein d'un environnement informatique privé, contrôlé et sécurisé, sans accès public ni mise à disposition à des tiers.
- Exposition Internet ou publique : tout accès direct ou indirect au logiciel depuis Internet ou par un tiers, notamment via site public, extranet, portail client, API ouverte, reverse proxy, redirection de port, NAT, tunnel, service cloud public, hébergement mutualisé ou plateforme de téléchargement.
- Environnement de l'utilisateur : l'ensemble des serveurs, postes, réseaux, systèmes d'exploitation, serveurs web, versions PHP, configurations, comptes, mots de passe, certificats, sauvegardes, bases de données, fichiers, journaux et mesures de sécurité utilisés pour installer ou exploiter le logiciel.
- Dommages : tous préjudices, pertes, coûts, frais, réclamations, sanctions, interruptions, pertes de données, pertes d'exploitation, pertes de chance, atteintes à l'image, incidents de sécurité ou conséquences matérielles, immatérielles, directes ou indirectes.

Article 4 - Droits concédés

Sous réserve du respect intégral du contrat, Solve DSI autorise l'utilisateur à installer et exécuter le logiciel pour ses besoins internes, d'évaluation, de démonstration, de formation ou d'utilisation opérationnelle interne, uniquement dans un environnement privé et contrôlé par l'utilisateur.

L'utilisateur peut réaliser une copie strictement nécessaire à la sauvegarde ou à la restauration de son environnement, à condition que cette copie reste sous son contrôle, soit protégée contre tout accès non autorisé et ne soit jamais transmise, publiée ou rendue accessible à un tiers.

Tout droit non expressément accordé par le présent contrat reste réservé à Solve DSI.

Article 4 bis - Usage interne et interdiction d'exposition Internet

Le logiciel n'est pas conçu, fourni, audité, renforcé, certifié ou garanti pour être exposé directement ou indirectement à Internet, exploité comme service accessible au public, proposé en mode SaaS, utilisé comme portail client, extranet, API ouverte ou plateforme accessible à des tiers.

L'usage autorisé est strictement limité à un environnement interne de l'utilisateur, tel qu'un réseau local, un intranet privé ou un accès VPN sécurisé, sous réserve que l'utilisateur mette en œuvre des mesures de sécurité adaptées à son contexte et à ses données.

Toute exposition directe ou indirecte à Internet, y compris par mot de passe, reverse proxy, redirection de port, NAT, tunnel, publication DNS, hébergement public, service cloud public, partage de fichiers ou mise à disposition à un tiers, est interdite sans autorisation écrite préalable de Solve DSI.

Toute exposition Internet ou publique non autorisée constitue un usage non conforme et substantiel du contrat. Elle intervient aux risques exclusifs de l'utilisateur et exclut, dans la limite permise par la loi, toute garantie, assistance ou responsabilité de Solve DSI au titre des conséquences qui pourraient en résulter.

Article 5 - Interdictions principales

Sauf autorisation écrite, préalable et expresse de Solve DSI, l'utilisateur s'interdit de :

- modifier, corriger, adapter, traduire, arranger ou transformer tout ou partie du logiciel
- décompiler, désassembler, effectuer de l'ingénierie inverse, analyser le code dans le but de le reproduire, sauf limite impérative prévue par la loi
- créer une œuvre dérivée, un logiciel concurrent ou une version personnalisée à partir du logiciel
- copier le logiciel autrement que pour les besoins stricts de l'installation et de la sauvegarde autorisée
- distribuer, redistribuer, publier, mettre en ligne, transmettre, prêter, louer, revendre ou céder le logiciel
- concéder une sous-licence ou permettre à un tiers non autorisé d'utiliser le logiciel
- supprimer, masquer ou modifier les mentions de propriété, de licence, de copyright, de marque ou d'identification de Solve DSI
- contourner ou neutraliser les mécanismes de sécurité, d'authentification, de contrôle d'accès ou de protection
- héberger le logiciel comme service accessible au public ou à des tiers sans accord écrit de Solve DSI
- utiliser le logiciel d'une manière susceptible de porter atteinte à l'image, aux droits, à la sécurité ou aux intérêts de Solve DSI.
- exposer directement ou indirectement le logiciel, son interface, son répertoire public, ses fichiers de configuration, ses bases, journaux, sauvegardes ou données runtime à Internet ou à un tiers non autorisé
- utiliser le logiciel comme service accessible à des clients, prospects, partenaires, sous-traitants, filiales, utilisateurs externes ou au public, notamment en mode SaaS, portail, extranet ou API ouverte
- installer ou exploiter le logiciel sur un hébergement public, mutualisé ou insuffisamment cloisonné lorsque l'utilisateur ne maîtrise pas la configuration, la sécurité, les sauvegardes et les accès
- diffuser une archive contenant des fichiers runtime, données, bases, sauvegardes, journaux, secrets, clés, mots de passe, fichiers de configuration ou données propres à l'utilisateur.

Article 6 - Propriété intellectuelle

Solve DSI conserve l'intégralité des droits de propriété intellectuelle portant sur le logiciel, sa documentation, son identité visuelle, sa structure, ses interfaces, ses modèles, ses contenus originaux et tous éléments associés.

Le présent contrat ne transfère aucun droit de propriété. Il ne confère qu'un droit d'utilisation limité, gratuit, personnel, non exclusif, non cessible et révocable.

Toute reproduction, représentation, diffusion, adaptation, modification ou exploitation non autorisée du logiciel ou d'un élément protégé pourra être poursuivie conformément aux dispositions légales applicables.

Article 7 - Distribution et communication à des tiers

La distribution du logiciel par l'utilisateur est interdite. L'utilisateur ne peut pas placer le logiciel sur un site web, un dépôt public, un partage réseau accessible à des tiers, une plateforme de téléchargement, un support physique ou un service de partage de fichiers.

L'utilisateur ne peut pas transmettre le logiciel à une filiale, un client, un prestataire, un partenaire, un fournisseur, un prospect ou toute autre personne sans autorisation écrite préalable de Solve DSI.

Si une personne tierce souhaite utiliser le logiciel, elle doit obtenir directement une licence auprès de Solve DSI ou accéder à une version officiellement diffusée par Solve DSI.

Aucune autorisation de distribution ne peut être déduite du caractère gratuit du logiciel, de sa mise à disposition initiale, de la présence d'un manuel d'installation, d'un dépôt technique, d'une archive ou d'une copie obtenue par l'utilisateur.

L'utilisateur doit empêcher tout accès au logiciel par des tiers non autorisés et doit prendre les mesures nécessaires pour retirer immédiatement toute copie, archive, lien, dépôt, sauvegarde ou publication non conforme dès qu'il en a connaissance.

Article 8 - Sécurité, mots de passe et exploitation

L'utilisateur est seul responsable de l'installation, de la configuration, de l'administration, de l'exploitation, de la supervision, de la sécurité, des accès, des mots de passe, des sauvegardes, des tests de restauration, de la disponibilité et de la continuité de son environnement.

Solve DSI n'agit pas comme hébergeur, infogérant, administrateur système, auditeur de sécurité, responsable de la sécurité, responsable des sauvegardes, responsable de traitement, sous-traitant de données ou exploitant technique de l'environnement de l'utilisateur, sauf contrat écrit distinct.

L'utilisateur doit mettre en œuvre, maintenir et contrôler des mesures de sécurité adaptées, notamment cloisonnement réseau, pare-feu, filtrage des accès, VPN ou intranet privé lorsque nécessaire, droits minimaux, mises à jour de l'OS, du serveur web, de PHP et des dépendances, protection des secrets, rotation des mots de passe, sauvegardes protégées et tests réguliers de restauration.

Tout mot de passe initial, identifiant par défaut, clé, secret ou fichier de configuration fourni ou généré lors de l'installation doit être modifié, protégé et réservé aux personnes habilitées avant toute utilisation réelle. L'utilisateur assume seul les conséquences de la conservation d'un mot de passe initial, faible, réutilisé ou partagé.

L'utilisateur doit s'assurer que seul le répertoire public/ éventuellement prévu pour l'exécution web est accessible par le serveur web interne et que les répertoires privés, fichiers de configuration, bases, journaux, sauvegardes et fichiers runtime ne sont jamais accessibles depuis Internet ni depuis un tiers non autorisé.

L'utilisateur s'interdit d'utiliser le logiciel pour contourner des mesures de sécurité, accéder à des données sans droit, porter atteinte à un système tiers ou traiter des données dans des conditions non conformes aux règles applicables à son activité.

Article 9 - Données et responsabilités de l'utilisateur

Le logiciel peut permettre de saisir, stocker, exporter ou traiter des données métier. L'utilisateur reste seul propriétaire et seul responsable des données qu'il saisit, importe, stocke, sauvegarde, exporte, consulte, communique, supprime ou exploite.

L'utilisateur doit vérifier l'exactitude des informations, la pertinence des résultats, la conformité de ses traitements de données, la licéité des données traitées, la base légale applicable, les durées de conservation, les droits des personnes concernées, la confidentialité et le respect des règles applicables à son activité.

Sauf contrat écrit distinct, Solve DSI n'héberge pas les données de l'utilisateur, n'assure pas leur sauvegarde, ne contrôle pas leur qualité, ne les vérifie pas, ne les restaure pas et n'intervient pas dans les choix d'exploitation de l'utilisateur.

L'utilisateur est seul responsable de la mise en place de sauvegardes complètes, régulières, sécurisées, isolées lorsque nécessaire, testées et restaurables. Il assume seul les conséquences de toute absence, insuffisance, corruption, perte, divulgation ou indisponibilité de sauvegarde.

Dans la limite permise par la loi, Solve DSI n'est pas responsable des pertes de données, erreurs de saisie, erreurs de configuration, décisions prises à partir des informations produites par le logiciel, défauts de sauvegarde, incidents de sécurité ou non-conformités imputables à l'utilisateur, à son environnement, à ses données, à ses choix techniques ou à ses utilisateurs internes.

Article 10 - Absence de garantie

Le logiciel est fourni gratuitement, en l'état et selon disponibilité, sans garantie expresse ou implicite autre que celles qui ne peuvent légalement être exclues.

Solve DSI ne garantit pas que le logiciel sera exempt d'erreurs, de vulnérabilités, d'interruptions, d'incompatibilités, de pertes de données, de défauts de performance, de défauts de sécurité, ni qu'il répondra à un besoin particulier, à une contrainte métier, à une exigence réglementaire ou à un environnement technique déterminé.

Aucun support, maintenance, assistance, correction, mise à jour, audit de sécurité, sauvegarde, restauration, hébergement, supervision, formation, réversibilité ou engagement de niveau de service n'est inclus dans la licence gratuite, sauf engagement écrit distinct de Solve DSI.

L'utilisateur reconnaît avoir la responsabilité de tester le logiciel, de vérifier sa conformité à ses besoins, de contrôler sa sécurité, de valider ses résultats et de réaliser ses propres recettes avant toute utilisation opérationnelle ou importante.

Le logiciel n'est pas destiné aux usages critiques, sensibles, réglementés, vitaux, médicaux, financiers, de sûreté, de sécurité ou à toute situation dans laquelle une erreur, indisponibilité, perte de données ou faille pourrait causer un dommage significatif, sauf contrat spécifique écrit avec Solve DSI.

Article 11 - Exclusion et limitation de responsabilité

Dans la limite permise par la loi et sauf disposition impérative contraire, Solve DSI exclut toute responsabilité au titre de tout dommage, réclamation, coût, perte, interruption, indisponibilité, faille de sécurité, perte de données, divulgation, corruption de données, erreur, non-conformité ou conséquence résultant directement ou indirectement de l'installation, de la configuration, de l'exploitation, de l'exposition, de la sauvegarde, de la restauration, de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le logiciel.

Cette exclusion couvre notamment les dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, pertes de bénéfices, pertes d'économies, pertes de données, pertes de chance, atteintes à l'image, interruptions d'activité, incidents de sécurité, coûts de reconstitution, coûts de remplacement, coûts d'assistance, sanctions, mises en demeure, réclamations de tiers et conséquences liées à une exposition Internet ou publique non autorisée.

À supposer qu'une responsabilité de Solve DSI soit légalement retenue, elle sera limitée aux seuls dommages directs, certains, personnels, prévisibles et prouvés, à l'exclusion de tout dommage indirect, immatériel, consécutif, spécial, punitif ou perte d'exploitation.

Compte tenu du caractère gratuit de la licence et de l'absence de prix payé par l'utilisateur, le plafond total et cumulé de responsabilité de Solve DSI, tous faits générateurs et fondements confondus, est limité au montant effectivement payé par l'utilisateur pour la licence concernée, soit zéro euro.

Les limitations ci-dessus constituent une condition essentielle de la mise à disposition gratuite du logiciel. Elles ne visent pas à exclure une responsabilité qui ne pourrait légalement être exclue, notamment en cas de faute dolosive ou lorsqu'une disposition impérative impose une responsabilité non excluable.

Article 11 bis - Garantie et indemnisation par l'utilisateur

Dans la limite permise par la loi, l'utilisateur garantit Solve DSI contre toute réclamation, demande, action, mise en demeure, sanction, condamnation, perte, dommage, coût, frais, honoraire ou dépense, y compris frais raisonnables de conseil, résultant de l'utilisation du logiciel par l'utilisateur ou par toute personne à laquelle il a donné accès.

Cette garantie couvre notamment les conséquences d'un usage non conforme, d'une exposition Internet ou publique, d'une mauvaise configuration, d'un défaut de sécurité, d'un défaut de sauvegarde, d'une perte ou divulgation de données, d'une violation de droits de tiers, d'une violation de la réglementation applicable, d'une redistribution non autorisée ou d'une exploitation du logiciel au profit de tiers.

L'utilisateur s'engage à informer rapidement Solve DSI de toute réclamation liée au logiciel dont il aurait connaissance et à coopérer raisonnablement afin de limiter les conséquences de cette réclamation.

Article 12 - Composants tiers

Le logiciel peut utiliser des composants, bibliothèques ou dépendances tierces. Ces éléments restent soumis à leurs licences respectives. L'utilisateur s'engage à respecter ces licences lorsqu'elles lui sont applicables.

Aucune disposition du présent contrat ne doit être interprétée comme accordant plus de droits sur un composant tiers que ceux prévus par sa propre licence.

Article 13 - Mises à jour et évolutions

Solve DSI peut, sans obligation, publier des corrections, évolutions ou nouvelles versions du logiciel. Ces éléments restent soumis au présent contrat, sauf mention contraire.

Solve DSI peut modifier, suspendre ou arrêter la diffusion gratuite du logiciel ou de certaines fonctionnalités, sans obligation de maintenir une version antérieure.

Aucune absence de correction, de mise à jour, de nouvelle version ou d'information de sécurité ne peut être interprétée comme une garantie de sécurité, de conformité, de compatibilité ou de maintien du logiciel.

Article 14 - Durée et résiliation

La licence est accordée pour une durée indéterminée tant que l'utilisateur respecte le contrat. Tout manquement aux conditions de licence entraîne la résiliation automatique du droit d'utilisation, sans préjudice des autres droits et recours de Solve DSI.

En cas de résiliation, l'utilisateur doit cesser immédiatement toute utilisation du logiciel et supprimer toutes les copies en sa possession, sauf obligation légale de conservation portant sur ses propres données.

Toute exposition Internet ou publique non autorisée, toute redistribution, tout contournement de sécurité, toute modification non autorisée ou toute violation des obligations de sécurité, de sauvegarde ou d'usage interne constitue un manquement grave pouvant entraîner la résiliation immédiate du droit d'utilisation.

Les clauses relatives à la propriété intellectuelle, aux interdictions, à la confidentialité des éléments protégés, aux données, à l'absence de garantie, aux limitations de responsabilité, à l'indemnisation, aux sanctions et au règlement des différends survivront à la fin du contrat dans la mesure nécessaire à leur effet utile.

Article 15 - Sanctions contractuelles et recours

Toute modification, distribution, diffusion, reproduction, contournement, extraction ou exploitation non autorisée constitue une violation substantielle du contrat.

Solve DSI se réserve le droit de solliciter toute mesure utile pour faire cesser l'atteinte, obtenir la suppression des copies illicites, demander réparation du préjudice subi et exercer toute action prévue par la loi.

L'utilisateur reconnaît que les restrictions relatives à l'usage interne, à l'interdiction d'exposition Internet, à l'interdiction de redistribution, à la protection des fichiers privés et à la sécurité de l'environnement constituent des obligations essentielles du présent contrat.

Article 16 - Droit applicable et juridiction compétente

Le contrat est régi par le droit français, sauf disposition impérative contraire.

En cas de différend, les parties rechercheront d'abord une solution amiable. À défaut d'accord amiable, et lorsque l'utilisateur agit en qualité de professionnel ou d'organisation, le litige sera porté devant les juridictions françaises compétentes du ressort du siège de Solve DSI, y compris en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie, de référé ou de procédure d'urgence, sous réserve des règles impératives applicables.

Article 17 - Contact

Pour toute demande d'autorisation, de licence spécifique, de diffusion, d'intégration, de modification ou d'exploitation particulière du logiciel, l'utilisateur doit contacter Solve DSI à l'adresse suivante : [adresse e-mail de contact].

Acceptation

L'utilisateur reconnaît avoir lu, compris et accepté les conditions du présent contrat avant toute installation ou utilisation du logiciel.

Pour Solve DSI	Pour l'utilisateur / licencié
Nom / fonction : DEVARs Yann-Eric Président Solve DSI	Nom / fonction :
Date : 23/06/2026	Date :
Signature : Yann-Eric DEVARs	Signature :
	Adresse mail pour informations et mises à jour (obligatoire) :
	Adresse mail pour offres et actualités (non obligatoire) :

Annexe - Manuel d'installation

Installation de Solve DSI Studio

Objectif de l'annexe

- Cette annexe fournit une procédure d'installation volontairement simple.
- Elle ne donne aucun droit de modification du logiciel.
- En production, l'installation doit être réalisée par une personne compétente et dans un environnement sécurisé.

1. Prérequis

Prévoir un serveur web interne compatible PHP, avec SQLite activé. Le serveur doit pointer vers le dossier public/ de l'application, jamais vers la racine complète du projet. L'accès doit être réservé au réseau interne, à un intranet privé ou à un VPN sécurisé, aucune exposition directe ou indirecte à Internet ne doit être réalisée sans autorisation écrite préalable de Solve DSI.

```
PHP 8.2 ou supérieur recommandé  
Extensions PHP nécessaires : pdo, pdo_sqlite  
Serveur web : Apache, Nginx ou équivalent  
Accès en écriture au dossier var/
```

2. Décompression

Décompresser l'archive du logiciel dans le dossier applicatif choisi sur le serveur.

```
unzip Solve_DSI_Studio.zip -d /chemin/vers/application
```

3. Répertoire web public

Configurer le serveur web interne pour que le DocumentRoot pointe exclusivement vers public/. Les dossiers app/, config/ et var/ ne doivent pas être accessibles directement depuis Internet, depuis un tiers ou depuis un partage public. Le serveur doit être filtré par pare-feu et réservé aux utilisateurs internes autorisés.

```
DocumentRoot /chemin/vers/application/public
```

4. Droits d'écriture

Donner au serveur web les droits nécessaires uniquement sur le dossier var/, qui contient les fichiers créés automatiquement par l'application.

```
chown -R www-data:www-data var
chmod -R 750 var
```

5. Premier lancement

Ouvrir l'application dans le navigateur. Les bases SQLite et fichiers de fonctionnement sont créés automatiquement si nécessaire.

<https://adresse-interne.example.local/>

ou URL intranet/VPN équivalente, non publiée sur Internet

6. Connexion initiale

Utiliser les identifiants initiaux uniquement pour la première connexion. Le mot de passe doit être changé immédiatement avant tout usage réel. Un mot de passe initial publié, partagé ou conservé en production expose l'utilisateur à un risque dont il assume seul les conséquences.

Identifiant initial : admin

Mot de passe initial : [mot de passe initial communiqué séparément ou généré à l'installation]

Le mot de passe initial ne doit jamais être conservé en production.

7. Changement du mot de passe

Après la première connexion, ouvrir la page Mot de passe et définir un mot de passe fort. Ne pas conserver le mot de passe initial en production.

Menu : Mot de passe
Choisir un mot de passe long, unique et non partagé

8. Sauvegardes

Sauvegarder régulièrement le dossier var/, qui contient les bases et fichiers générés par l'application. Les sauvegardes doivent être protégées, isolées si nécessaire, non publiées, contrôlées et testées afin de vérifier leur restaurabilité.

```
cp -r var var_backup_$(date +%Y%m%d)
```

9. Réinitialisation de la base

Pour repartir à zéro, arrêter l'application si possible, sauvegarder var/, puis supprimer les bases SQLite. Elles seront recréées automatiquement au prochain démarrage.

```
cp -r var var_backup_avant_reset
rm -f var/data/*.sqlite
rm -f var/data/*.db
```

10. Réinitialisation du compte initial

Pour réinitialiser le compte utilisateur initial, sauvegarder puis supprimer le fichier des utilisateurs. Cette opération doit être réservée à l'administrateur.

```
cp -r var/security var/security_backup_avant_reset
rm -f var/security/users.json
rm -f var/security/mot.passe.modif.bloquee.lock
```

11. Rappels de sécurité

Ne jamais exposer le logiciel sur Internet et ne jamais publier les fichiers runtime, bases, sauvegardes, journaux, secrets ou fichiers de configuration dans une archive diffusée à des tiers.

Ne pas exposer : app/

Ne pas exposer : config/

Ne pas exposer : var/

Ne pas exposer : interface, API, serveur ou port applicatif sur Internet

Ne pas utiliser : reverse proxy public, NAT, redirection de port, tunnel ou DNS public sans autorisation écrite

Ne pas diffuser : *.sqlite, *.db, *.log, *.json runtime, *.dat, sauvegardes, secrets, clés, mots de passe

Fin du document

- Le présent manuel d'installation est intégré au contrat de licence.
- Il n'autorise ni modification, ni redistribution, ni adaptation du logiciel.
- Il rappelle que l'exploitation, la sécurité, les sauvegardes et les restaurations relèvent de la responsabilité de l'utilisateur.
- Toute demande particulière doit être adressée à Solve DSI.